AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1899
FR0014005HJ9-FS0923

27 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

OVH GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juillet 2026, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OVH GROUPE, et détenir, directement et indirectement, 8 818 512 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
UBS AG	8 780 341	5,72
UBS Switzerland AG	38 171	0,02
Total UBS Group AG	**8 818 512**	**5,75**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions OVH GROUPE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 043 580 actions OVH GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 16 630 actions OVH GROUPE résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares*» portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 26 950 actions OVH GROUPE résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 5 000 000 actions OVH GROUPE résultant de la détention de contrats « *long call options* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 5 janvier 2029 et le 16 septembre 2030.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 135 763 actions OVH GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 juillet 2028 et le 16 mai 2029, au prix unitaire par action de 9,75 €[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 153 458 722 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 0,87 (position maximale de 3 600 000 actions).